



Baie-Saint-Paul

FICHES TECHNIQUES ◦ CONCEPTION D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX

FENÊTRE À BATTANTS

Les dimensions proposées pourraient varier pour s'adapter à certaines particularités d'un bâtiment ou à des éléments architecturaux déjà en place. Certains règlements doivent toutefois être respectés, à valider auprès de votre inspecteur municipal.

Le modèle de fenêtre à six carreaux est le modèle de fenêtre traditionnel le plus fréquent à Baie-Saint-Paul.

Les modèles anciens sont composés d'une fenêtre à deux battants (à l'intérieur) et d'une contre-fenêtre à auvent (à l'extérieur). Les montants, les traverses et les croisillons qui composent leurs cadres sont de mêmes dimensions.

Ce système de fenêtre et contre-fenêtre peut encore être reproduit aujourd'hui. Toutefois, les fenêtres actuelles, dotées d'un verre thermos, permettent la pose d'un seul châssis. Dans ce cas, le châssis devrait être installé vers l'extérieur du cadre (à l'endroit où était auparavant la contre-fenêtre).

MATÉRIAUX

Si le bâtiment possède des fenêtres en bois, la fenêtre de remplacement doit obligatoirement être en bois. Dans les autres cas, le bois demeure le matériau recommandé : il donne aux fenêtres un aspect authentique inégalable.

Les fenêtres en aluminium et celles hybrides (bois à l'intérieur et aluminium à l'extérieur) sont autorisées et peuvent être une alternative intéressante, bien qu'elles aient un aspect moins authentique.

FINITION

Qu'elles soient en bois ou en aluminium les fenêtres devraient reprendre les divisions proposées ci-contre.

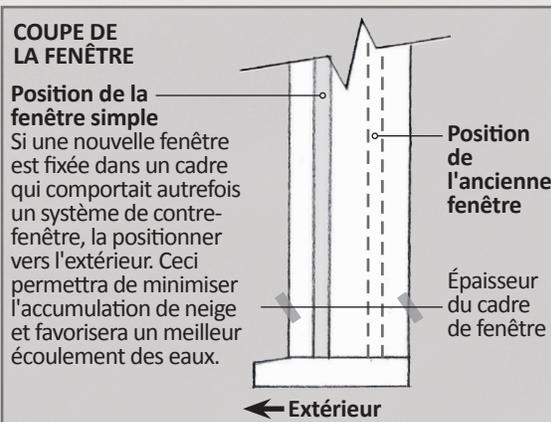
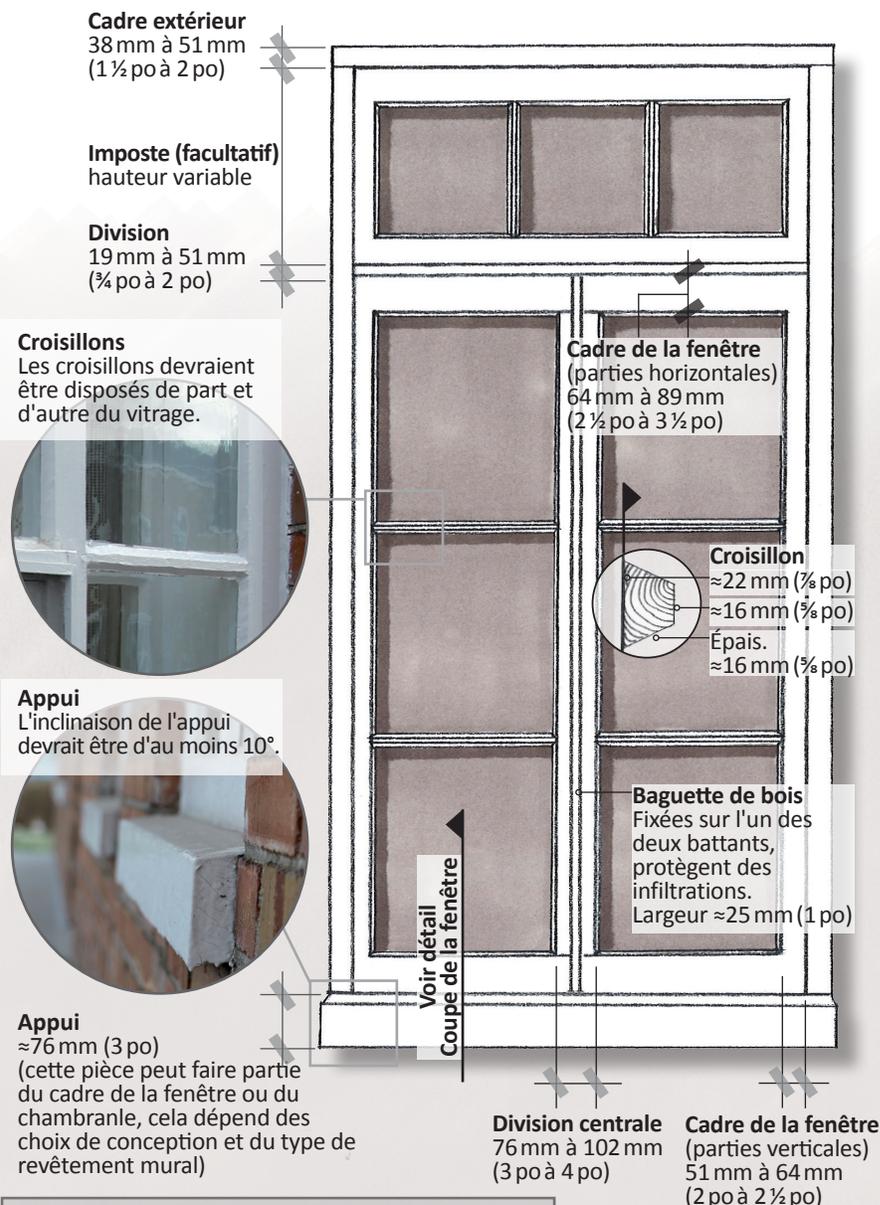
Les fenêtres en bois devraient être protégées avec une teinture adéquate à la surface. À l'extérieur, privilégier les teintures opaques pour un aspect plus traditionnel.

MODÈLE / SYSTÈME D'OUVERTURE

Le système d'ouverture de la fenêtre peut être à battant ou à auvent. Il doit toutefois respecter le mode de division proposé.

DISPOSITION

La disposition et les dimensions des fenêtres devraient respecter la composition d'origine du bâtiment.



FENÊTRE À AUVENT (OU CONTRE-FENÊTRE)

Les dimensions proposées pourraient varier pour s'adapter à certaines particularités d'un bâtiment ou à des éléments architecturaux déjà en place. Certains règlements doivent toutefois être respectés, à valider auprès de votre inspecteur municipal.

Le modèle de fenêtre à six carreaux est le modèle de fenêtre traditionnel le plus fréquent à Baie-Saint-Paul.

Les modèles anciens sont composés d'une fenêtre à deux battants (à l'intérieur) et d'une contre-fenêtre à auvent (à l'extérieur). Les montants, les traverses et les croisillons qui composent leurs cadres sont de mêmes dimensions.

Ce système de fenêtre et contre-fenêtre peut encore être reproduit aujourd'hui. Toutefois, les fenêtres actuelles, dotées d'un verre thermos, permettent la pose d'un seul châssis. Dans ce cas, le châssis devrait être installé vers l'extérieur du cadre (à l'endroit où était auparavant la contre-fenêtre).

MATÉRIAUX

Si le bâtiment possède des fenêtres en bois, la fenêtre de remplacement doit obligatoirement être en bois. Dans les autres cas, le bois demeure le matériau recommandé : il donne aux fenêtres un aspect authentique inégalable.

Les fenêtres en aluminium et celles hybrides (bois à l'intérieur et aluminium à l'extérieur) sont autorisées et peuvent être une alternative intéressante, bien qu'elles aient un aspect moins authentique.

FINITION

Qu'elles soient en bois ou en aluminium les fenêtres devraient reprendre les divisions proposées ci-contre.

Les fenêtres en bois devraient être protégées avec une teinture adéquate à la surface. À l'extérieur, privilégier les teintures opaques pour un aspect plus traditionnel.

MODÈLE / SYSTÈME D'OUVERTURE

Le système d'ouverture de la fenêtre peut être à battant ou à auvent. Il doit toutefois respecter le mode de division proposé.

DISPOSITION

La disposition et les dimensions des fenêtres devraient respecter la composition d'origine du bâtiment.

Cadre extérieur
38 mm à 51 mm
(1 ½ po à 2 po)

Imposte (facultatif)
hauteur variable

Division
19 mm à 51 mm
(¾ po à 2 po)

Croisillons

Les croisillons devraient être disposés de part et d'autre du vitrage.



Appui

L'inclinaison de l'appui devrait être d'au moins 10°.



Appui

≈76 mm (3 po)
(cette pièce peut faire partie du cadre de la fenêtre ou du chambranle, cela dépend des choix de conception et du type de revêtement mural)

Cadre de la fenêtre
(parties horizontales)
64 mm à 89 mm
(2 ½ po à 3 ½ po)

Croisillon

≈22 mm (¾ po)

≈16 mm (⅝ po)

Épais.

≈16 mm (⅝ po)

Division centrale
76 mm à 102 mm
(3 po à 4 po)

Cadre de la fenêtre
(parties verticales)
51 mm à 64 mm
(2 po à 2 ½ po)



MOUSTIQUAIRE

Les dimensions proposées pourraient varier pour s'adapter à certaines particularités d'un bâtiment ou à des éléments architecturaux déjà en place. Certains règlements doivent toutefois être respectés, à valider auprès de votre inspecteur municipal.

Ce modèle de moustiquaire est fixe et prévu pour être posé à l'extérieur. En saison estivale, il remplace l'espace qu'occupe la contre-fenêtre. Il faut toutefois s'assurer que le sens d'ouverture de la fenêtre soit compatible et que le moustiquaire ne nuise pas à son ouverture.

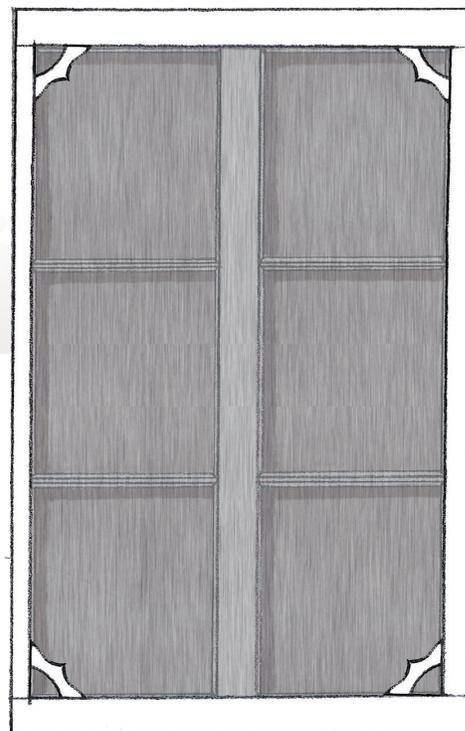


MATÉRIAUX / FINITION

Seul le bois est autorisé pour la fabrication des moustiquaires. Ils devraient être protégés avec une teinture adéquate à la surface. Sa couleur devrait être similaire à celle des fenêtres.

DIMENSIONS / INSTALLATION

Le cadre du moustiquaire devrait être de mêmes dimensions que celui de la fenêtre afin d'être installé dans l'ouverture. Les montants et les traverses du moustiquaire devraient être de mêmes largeurs que ceux de la fenêtre.



Réalisé par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)



PATRON

Rayon
108 mm
(4 ¼ po)

Montant du
moustiquaire
(de même
largeur que la
fenêtre)

≈76 mm
(3 po)

≈76 mm (3 po)

Traverse du moustiquaire
(de même largeur que la fenêtre)

Rayon
114 mm
(4 ½ po)

Échelle 1 : 1,35

Agrandir environ 1,35 fois (135%) afin d'obtenir un patron plus ou moins à l'échelle de l'aisselier.

CHAMBRANLE 1

Les dimensions proposées pourraient varier pour s'adapter à certaines particularités d'un bâtiment ou à des éléments architecturaux déjà en place. Certains règlements doivent toutefois être respectés, à valider auprès de votre inspecteur municipal.

Le chambranle est un élément d'ornementation servant à mettre en valeur les ouvertures. Il sert aussi à protéger les portes et les fenêtres de l'écoulement des eaux et de la fonte des neiges. Le modèle traditionnel de Baie-Saint-Paul est composé de pièces de bois de facture simple, comportant quelques découpes en angle.

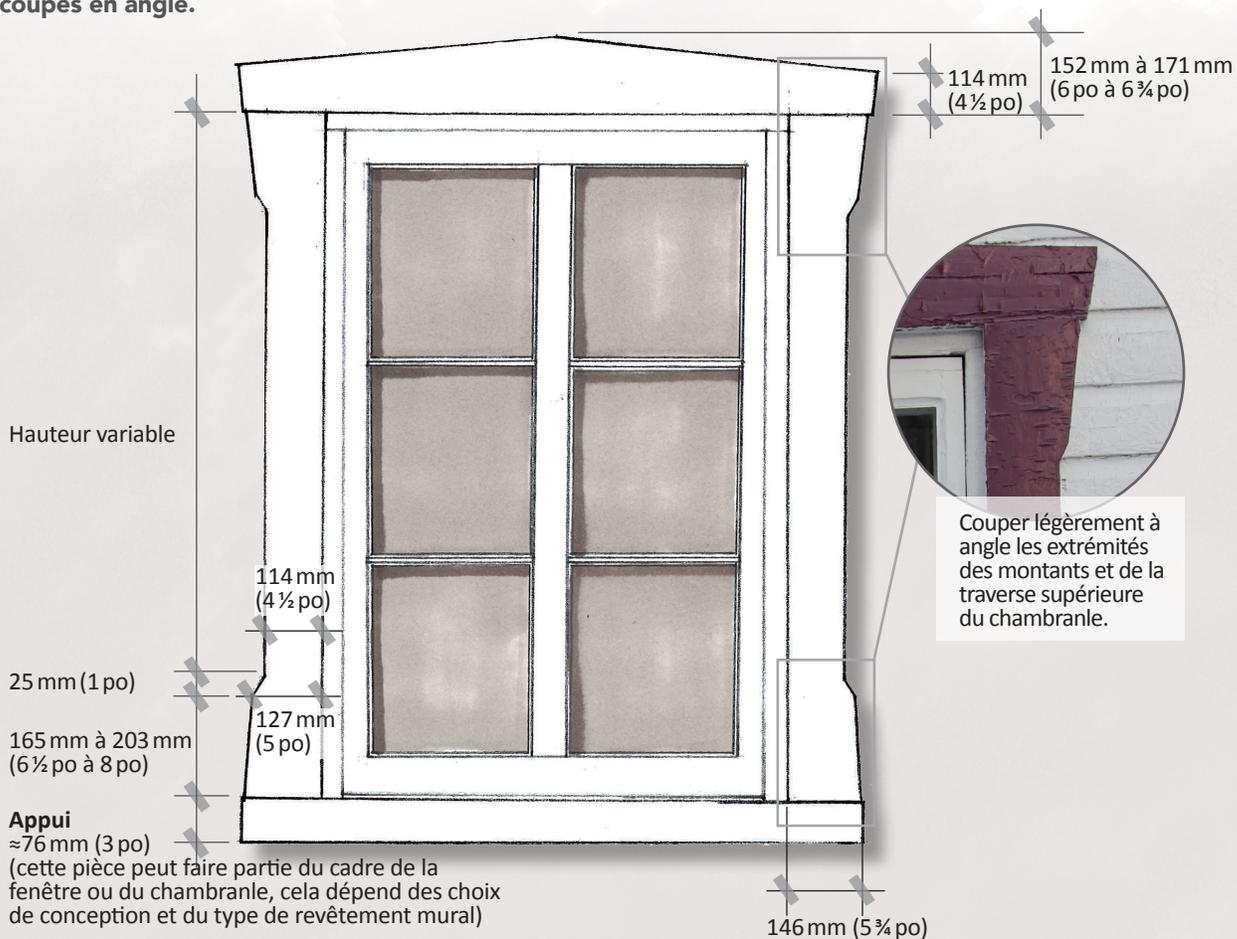
MATÉRIAUX / FINITION

Seul le bois est autorisé pour la fabrication des chambranles. Il devrait être protégé avec une teinture opaque pour bois extérieur.

Les chambranles sont généralement de couleur contrastante avec celle du revêtement mural.

DIMENSIONS / INSTALLATION

Les chambranles peuvent être fixés directement sur le revêtement mural.



CHAMBRANLE 2

Les dimensions proposées pourraient varier pour s'adapter à certaines particularités d'un bâtiment ou à des éléments architecturaux déjà en place. Certains règlements doivent toutefois être respectés, à valider auprès de votre inspecteur municipal.

Le chambranle est un élément d'ornementation servant à mettre en valeur les ouvertures. Il sert aussi à protéger les portes et les fenêtres de l'écoulement des eaux et de la fonte des neiges. Le modèle traditionnel de Baie-Saint-Paul est composé de pièces de bois de facture simple, comportant quelques découpes en angle.

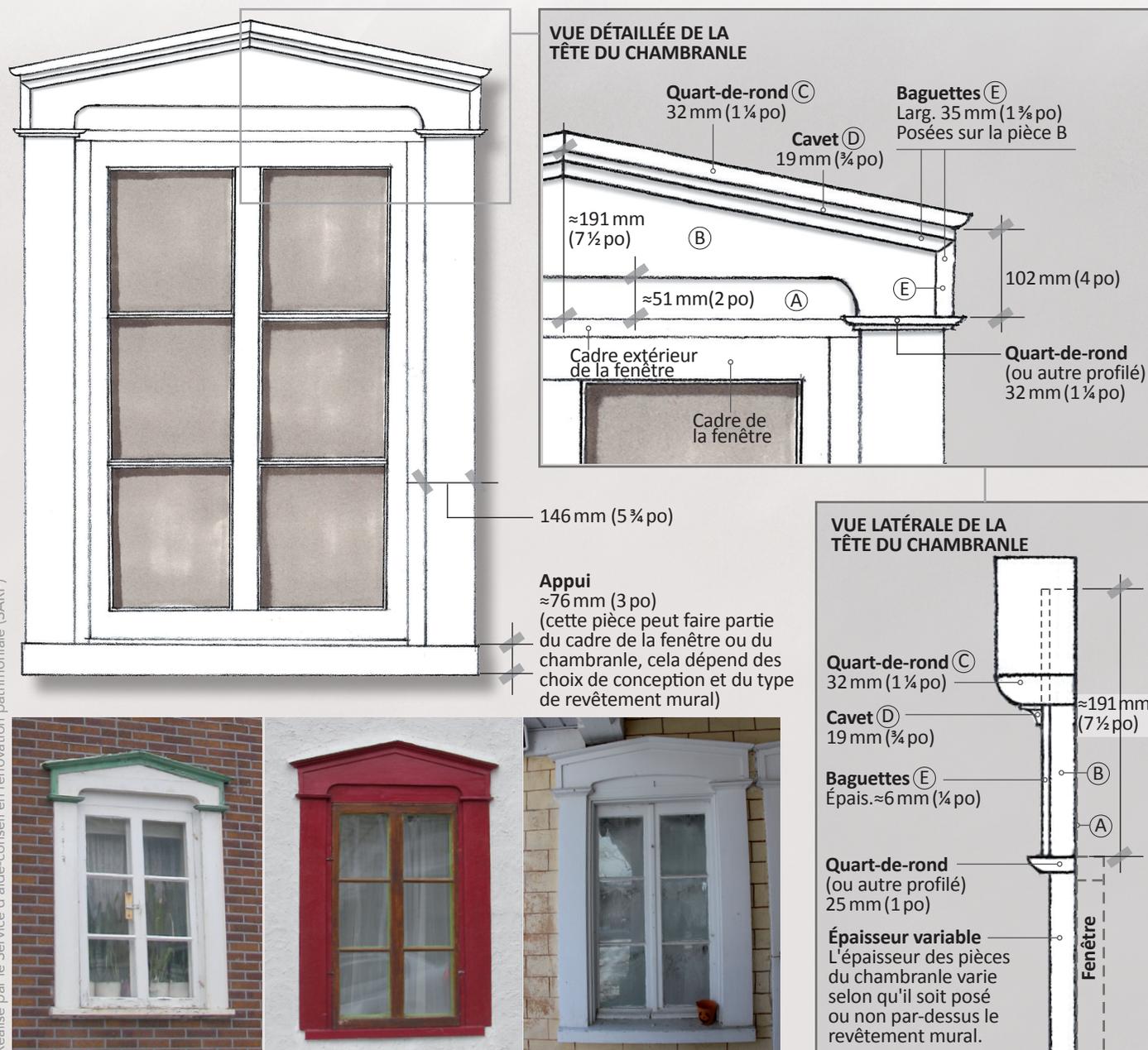
MATÉRIAUX / FINITION

Seul le bois est autorisé pour la fabrication des chambranles. Il devrait être protégé avec une teinture opaque pour bois extérieur.

Les chambranles sont généralement de couleur contrastante avec celle du revêtement mural.

DIMENSIONS / INSTALLATION

Les chambranles peuvent être fixés directement sur le revêtement mural.



CHAMBRANLE 3

Les dimensions proposées pourraient varier pour s'adapter à certaines particularités d'un bâtiment ou à des éléments architecturaux déjà en place. Certains règlements doivent toutefois être respectés, à valider auprès de votre inspecteur municipal.

Le chambranle est un élément d'ornementation servant à mettre en valeur les ouvertures. Il sert aussi à protéger les portes et les fenêtres de l'écoulement des eaux et de la fonte des neiges. Le modèle traditionnel de Baie-Saint-Paul est composé de pièces de bois de facture simple, comportant quelques découpes en angle.

MATÉRIAUX / FINITION

Seul le bois est autorisé pour la fabrication des chambranles. Il devrait être protégé avec une teinture opaque pour bois extérieur.

Les chambranles sont généralement de couleur contrastante avec celle du revêtement mural.

DIMENSIONS / INSTALLATION

Les chambranles peuvent être fixés directement sur le revêtement mural.

